



2021-51

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

L'an deux mil vingt et un, le 28 mai à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire.

Date de la convocation : 20/05/2021

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Christine SIMON, Serge ABOULIN, Laëtitia PRADINES, Christian GIRARD, Sabine JOUVHOMME, Valérie GAGNE, Christiane PAUZON, Patrice LHOSTE, Roland SEUX, Thierry SOLEILHAC, Sébastien GAGNE, Anne-Marie TORE, Denis CLAMENS, Raymonde HABOUZIT

Excusés :

Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Franck PAILLON
Michel BEGON qui a donné procuration à Serge ABOULIN
Bernadette PELISSIER qui a donné procuration à Danièle VALLERY

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION MEYGALIT

Monsieur le Maire fait part du souhait de la commune d'engager un partenariat avec l'association MEYGALIT dans le but de soutenir la démarche de l'association encourageant l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté au travers d'activité économique d'utilité publique. Pour ce faire l'association interviendrait afin de répondre aux besoins techniques de la commune dans le courant de l'année 2021 pour un cout de 370 € par journée de prestation effective.

Monsieur le Maire présente ensuite en détail la convention et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet de partenariat, qui permettrait de répondre au plus près au besoin de la collectivité dans une période de travail soutenu pour le service technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le partenariat avec l'association MEYGALIT selon le cadre défini ci-avant ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à la concrétisation de ce dossier.

Le Maire,
Franck PAILLON



Fait et délibéré le 28/05/2021
Pour extrait certifié conforme